

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

En vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.13-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des usagers au sein des instances de représentations des usagers de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la décision cadre portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins organisés au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie dans leur rédaction issue des modifications introduites par la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2019 ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 février 2025 ;



ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le jeudi 27 février 2025
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le mardi 04 mars 2025 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 07 mars 2025
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels ou usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le jeudi 13 mars 2025
Scellement de l'urne	Mardi 18 mars 2025 à 14h00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	
DU MERCREDI 19 MARS 2025, 10 HEURES 00 AU JEUDI 20 MARS 2025 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	Jeudi 20 mars 2025 à partir de 16h30

ARRÊTÉ 2025-ELE-FST-01

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

En vue du renouvellement des représentants et des représentantes du collège des usagers de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences et Technologie de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

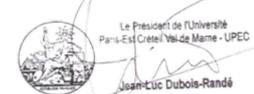
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 21 mars 2025
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant la CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARTICLE 2 :

Le Directeur de la composante, ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 14 février 2025

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ